



## LES COOPERATIVES DE PRODUCTEURS DE CACAO DANS LA REGION DU CENTRE AU CAMEROUN : SERVICES AUX MEMBRES ET DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE<sup>i</sup>

Fongang Fouepe Guillaume Hensel<sup>ii</sup>,  
Kimoun Temfemo Fatima,  
Melachio Nguedia Martial

Département de Socio-Economie Rurale et Vulgarisation Agricole,  
Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles,  
Université de Dschang,  
Cameroun

### Résumé

Le présent article porte sur l'analyse des capacités des coopératives de cacaoculteurs de la région du Centre-Cameroun à rendre service à leurs membres de manière efficace et durable. Pour y parvenir, des enquêtes par questionnaire ont été menées auprès de 24 coopératives de cacaoculteurs, soit 168 cacaoculteurs, dont 48 responsables et 120 membres n'occupant pas de fonction. Des enquêtes au moyen d'un guide d'entretien ont été menées auprès des responsables régionaux et départementaux en charge du registre des sociétés coopératives. Il en ressort que les coopératives de cette région ont été créées et légalisées entre 1997 et 2015. La majorité est récente avec au plus 10 années d'existence (37,50% créés en 2013), avec un effectif moyen de 170 membres constitué en majorité d'hommes (78%). Le profil des membres est assez diversifié, c'est en majorité des personnes âgées entre 45 et 65 ans (59%) ayant été à l'école pour 96%. Au-delà de la cacaoculture considérée comme activité principale, beaucoup sont investis dans l'élevage comme activité secondaire. Les services principalement offerts aux membres sont l'approvisionnement en intrants agricoles (27,17%), les ventes groupées (25%) et les formations 22,83%. 52% disent être satisfaits des services rendus. Cette satisfaction se fonde sur ces services et se justifie essentiellement par les bénéfices tirés du fait de leur adhésion. L'analyse de la viabilité des coopératives de cacaoculteurs s'est appesantie sur 03 catégories : sociale, économique et organisationnelle. Au plan social, le volume des adhésions a montré que celles-ci se sont considérablement accrues entre 2012-2016 pour 71,2% d'entre elles, ce qui coïncide avec le fort taux de création de coopératives dans cette période. Au plan économique la viabilité de ces coopératives est bâtie sur l'assurance financière qu'elles offrent en multipliant les partenaires financiers et sur leurs capacités à

<sup>i</sup> THE COCOA PRODUCERS' COOPERATIVES IN THE CENTRAL REGION OF CAMEROON: SERVICES TO MEMBERS AND ORGANIZATIONAL DYNAMICS

<sup>ii</sup> Email de correspondance: [guillaumefongang@yahoo.fr](mailto:guillaumefongang@yahoo.fr)

améliorer les revenus des membres. Au plan organisationnel, leur viabilité repose sur le respect des principes de démocratie avec 92,39% des membres qui participent aux assemblées générales et aux prises de décisions. Plusieurs contraintes sociales, économiques, structurelles comme le manque de moyens financiers ou la mauvaise gouvernance fragilisent la viabilité des coopératives. Mais le respect et l'intégration des sept principes coopératifs permettrait d'améliorer leurs efficacité et viabilité.

**Mots clés :** coopératives, cacaoculteurs, services aux membres, dynamique organisationnelle, centre-Cameroun

**Abstract:**

This article focuses on analyzing the capacities of cocoa producers' cooperatives in the Central Region of Cameroon to serve their members effectively and sustainably. To achieve this, surveys through a questionnaire were conducted among 24 cocoa cooperatives, involving 168 cocoa farmers, made up of 48 leaders and 120 non-officer members. Interviews using a guide were also conducted with regional and divisional officials responsible for the cooperative societies register. It emerges that the cooperatives in this region were established and legalized between 1997 and 2015. Most are recent, with not more than 10 years of existence (37.50% created in 2013), and have an average membership of 170, predominantly men (78%). The member's profile is diverse, with majority aged between 45 and 65 years (59%) and who 96% having been to school. Beyond cocoa farming as the main activity, many are involved in livestock farming as a secondary activity. The main services provided to members include the supply of agricultural inputs (27.17%), group sales (25%), and training (22.83%). 52% report being satisfied with the services provided. This satisfaction is based on these services and is primarily justified by the benefits derived from their membership. The analysis of the viability of cocoa cooperatives focused on three categories: social, economic, and organizational. Socially, the volume of memberships showed significant increases between 2012-2016 for 71.2% of them, coinciding with a high rate of cooperative creation during this period. Economically, the viability of these cooperatives is built on the financial assurance they offer by multiplying financial partners and on their ability to improve members' incomes. Organizationally, their viability rests on the adherence to democratic principles with 92.39% of members participating in general assemblies and decision-making process. Several social, economic, and structural constraints such as limited financial resources or poor governance undermine the viability of the cooperatives. However, respecting and integrating the seven cooperative principles could enhance their efficiency and viability.

**Keywords:** cooperatives, cocoa farmers, services to members, organizational dynamics, Central Cameroon

## 1. Introduction

La crise de la Covid-19 a engendré des bouleversements économiques et sociaux, mettant en exergue la nécessité d'explorer des alternatives robustes et inclusives. La coopérative, en tant que modèle économique axé sur la solidarité et la coopération, se profile comme une voie prometteuse. Elle permet de développer de nouvelles activités économiques, de créer de l'emploi et de la richesse, de favoriser l'inclusion sociale et de renforcer la démocratie économique et la citoyenneté active en intégrant des petits producteurs et des groupes marginalisés dans le tissu productif local (Oulidi, 2024).

Dans plusieurs pays en développement, les petits exploitants agricoles sont les principaux investisseurs dans le secteur agricole (FIDA, 2011). Mais, ceux-ci sont très souvent contraints de se constituer en organisation de producteurs à l'instar des coopératives agricoles afin de mutualiser leurs ressources, de mieux gérer les risques, d'avoir un grand pouvoir de négociation sur les places commerciales et d'influencer les politiques agricoles et les investissements publics dans ce secteur (FIDA, 2011). En Afrique, la colonisation a été un élément déterminant de l'implantation des coopératives. Ces dernières avaient été créées dans une logique de contrôle des produits destinés à l'exportation tels que le cacao, le café, l'hévéa, etc. (Temple *et al.*, 2008). C'est dans les années 60 avec l'indépendance, qu'est véritablement né le mouvement coopératif paysan en Afrique (Collectif Stratégies Alimentaires *et al.*, 2014).

Dans les années 1980, sous le poids d'importantes dettes, les pays africains, parmi lesquels le Cameroun, sont mis sous ajustement structurel par les institutions de Bretton Woods. Les logiques de la stratégie étaient la libéralisation et le désengagement de l'Etat. A cet effet, le mouvement coopératif dans les hautes terres de l'Ouest-Cameroun ont contribué et continuent de contribuer à la croissance du capital social, à l'intégration sociale, à lutter contre la pauvreté et le chômage en se montrant différentes des autres entreprises afin d'attirer la participation active et effective, voire l'adhésion, des populations. Pour que les coopératives puissent mieux accomplir leurs missions, elles devront surmonter efficacement les contraintes auxquelles elles sont confrontées en apportant plus de stratégies novatrices pour s'arrimer aux exigences du temps présent (Jiotsa *et al.*, 2015). Dès lors, le rôle des gouvernements avait été réduit à celui de régulateur. Cet arrêt a eu pour conséquences, entre autres, le manque de formation et de qualification des coopérateurs, la forte création des GIC, etc. (Fongang, 2012).

Pour Kayo (2013), la conséquence de la libéralisation a été le pluralisme des Organisations Paysannes au Cameroun avec la crise et la dislocation des anciennes sociétés coopératives et la création de nouvelles qui ont très vite commencé à faire face à des difficultés de démarrage, puisqu'elles ne peuvent compter ni sur les subventions que l'Etat accordait aux coopératives, ni sur les investissements d'actions et de capital de risque comme le peuvent les entreprises privées. Ainsi, à la faveur de la loi 92/006 du 14 août 1992 relative aux sociétés coopératives et aux groupes d'initiative commune, le nombre de Groupes d'Initiative Commune (GIC) augmentait de manière vertigineuse

alors que celui des coopératives stagnait du fait des exigences institutionnelles auxquelles elles sont soumises.

Aujourd'hui, les dynamiques fédératives paysannes camerounaises à l'instar des coopératives restent fragiles (conflits de leadership, capacités limitées à fournir des services et faibles capacités économiques et institutionnelles pouvant leur assurer une certaine autonomie) (Fongang, 2010). Elles connaissent des problèmes, notamment la mauvaise gouvernance, le manque d'organisation, le faible effectif de structures d'encadrement technique et l'offre de services rendus aux membres qui est relativement faible (Fongang, 2012). Toutefois, les coopératives jouent un rôle important dans le développement socio-économique local (Sommet international des coopératives, 2015). C'est à ce titre qu'elles continuent à être promues dans la plupart des pays Africains à l'instar du Cameroun. C'est la raison pour laquelle suite au désengagement de l'Etat, ayant énormément affecté la filière cacao, et à l'incitation de celui-ci quant à la mise en place d'OP indépendantes, les cacaoculteurs se sont regroupés en organisations fortes, telle que les coopératives, afin de mutualiser leurs ressources et de résoudre leurs difficultés.

Face à cette situation il s'avère nécessaire de questionner le rôle des coopératives. En considérant les contraintes précédemment citées par Fongang (2012), on peut se demander si dans un tel contexte les coopératives de cacaoculteurs de la Région du Centre sont réellement en mesure de rendre service à leurs membres de manière efficace et durable ? C'est cette question qui est à la base de cet article, afin de permettre de comprendre les dynamiques et les enjeux de viabilité de ces coopératives.

## 2. Revue de la littérature

Les coopératives jouent un rôle capital dans la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la création d'emplois (FIDA *et al.*, 2012). Elles sont d'une grande importance pour renforcer l'action collective des agriculteurs et promouvoir le développement rural durable. Le gouvernement et les institutions concernées devraient mettre en place une série de politiques et de mesures visant à promouvoir le développement des coopératives, qui peuvent favoriser une action collective basée sur le partage des ressources, le partage des risques et l'application de technologies de production vertes (Zhu et Wang, 2024). Les parts sociales confèrent à leur titulaire un droit : (i) sur les excédents réalisés par la société coopérative lorsque leur répartition a été décidée conformément aux dispositions statutaires ; (ii) à tous les avantages et prestations de la société coopérative ; (iii) de participer aux décisions collectives des associés et de voter ; et (iv) d'exercer ou de bénéficier, dans la limite des dispositions de l'acte uniforme et des statuts, des droits attachés à la qualité d'associé (CCI, 2013).

Les coopératives offrent, en outre, des perspectives que les petits agriculteurs ne seraient pas en mesure d'entrevoir individuellement. Elles les aident à sécuriser leurs droits fonciers et à trouver de meilleures opportunités pour écouler leurs produits sur les marchés. Elles soutiennent les petits producteurs agricoles hommes ou femmes et les

groupes marginalisés en créant des emplois ruraux durables (Ramazani, 2021 ; Makelele *et al.*, 2023).

Dans son étude portant sur les organisations de producteurs au Cameroun, Fongang (2012) a identifié des contraintes telles que : l'insuffisance de la logistique en termes de moyen de transport (camion) et d'infrastructure de stockage (magasin) ; le coût de transport élevé dû au mauvais état des pistes agricoles ; les taux d'intérêt élevés auprès des banques classiques et donc peu accessibles aux OP ; les difficultés pour les OP d'offrir les garanties exigées par les banques classiques ; le faible effectif de structures d'encadrement technique. Pour surmonter les difficultés auxquelles font face les coopératives agricoles, il est important de : (i) réévaluer et améliorer les politiques agricoles ; (ii) développer les ressources humaines grâce à la formation formelle et informelle des membres ; (iii) développer des partenariats commerciaux et coentreprises avec des entreprises privées ; (iv) développer le marketing et l'agro-industrie ; et (v) mettre en œuvre les projets d'autosuffisance.

Ainsi, les coopératives offrent un modèle d'entreprise solide, viable et adapté aux besoins des communautés rurales dans les pays en développement et contribuent dans leurs économies (Boujarfaoui & El Ghazali, 2021). Les coopératives agricoles africaines fonctionnent très mal actuellement de manière que leur production (y compris le café) laisse à désirer (Chomel, 2023). Une réforme est donc nécessaire étant donné que le café constitue l'une des pierres angulaires dans le développement de l'économie et principale source de devises dans plusieurs pays du monde (Ramazani, 2021).

Afin d'examiner l'impact des coopératives agricoles sur la viabilité des petits producteurs et l'adoption de pratiques durables, une étude de Paraschou et Sergaki (2024) a montré que les organisations ont joué un rôle crucial dans la garantie de leur durabilité économique. En outre, il semble que dans certains cas, ces coopératives aient même contribué à l'expansion de leurs activités. En outre, elles ont joué un rôle important en leur fournissant des connaissances, des conseils et des ressources précieuses qui sont nécessaires pour améliorer leur production grâce à l'utilisation de nouvelles techniques agricoles.

D'après Ramazani (2021), lorsque les coopératives sont petites leur pouvoir de négociation collective est d'autant diminué par rapport aux autres acteurs de la chaîne de valeur agricole. Il est vrai que les petites coopératives ne pourront jamais atteindre le volume qui est nécessaire pour se développer et devenir des acteurs de marché efficaces. Il n'est pas nécessairement vrai d'affirmer que plus la taille de la coopérative est grande et plus elle est efficace ; en effet, la capacité des membres à s'organiser joue un rôle central sur l'efficacité des grandes coopératives. La FAO (2012) a observé d'autres problèmes communs auxquels se heurtent de nombreuses coopératives à savoir : la dépendance excessive de l'aide extérieure qui crée selon le FIDA (2012) une dépendance financière, en particulier en ce qui concerne les coûts de fonctionnement des structures de direction et les autres charges fixes, et conduit les structures de direction des organisations à rendre des comptes aux donateurs plutôt qu'à leurs membres ; les carences dans la structure organisationnelle, le plan d'action et le plan d'affaires ; le manque de supervision sur le

plan technique et organisationnel et manque de suivi des coopératives rurales ; ignorance d'opportunités, des droits, des avantages et des obligations dans leurs environnements respectifs ; les problèmes pour accéder aux intrants et au crédit ; les problèmes pour écouler les produits ; l'analphabétisme ; l'isolement géographique de nombreuses coopératives ; et le manque de compétences commerciales des agriculteurs et des dirigeants.

Pour Zhu et Wang (2024), les chercheurs ont réalisé que les coopératives ont un effet significatif sur la promotion de la modernisation de l'agriculture, mais il y a encore des progrès à faire. Tout d'abord, en termes de perspective de recherche, les études précédentes se sont principalement concentrées sur le mécanisme dynamique et les avantages économiques des coopératives, mais ont rarement pris en compte le mécanisme d'influence des coopératives sur la capacité d'action collective rurale d'un point de vue microéconomique. Deuxièmement, les études empiriques précédentes manquent de base théorique et disposent d'indicateurs limités. Pour résoudre ces problèmes, il faut analyser empiriquement l'impact des coopératives sur la capacité d'action collective des résidents ruraux en se basant sur le cadre d'analyse du système socio-écologique.

La FAO (2012) a également émis des solutions aux problèmes rencontrés par les coopératives agricoles, notamment : faciliter l'accès au crédit, au marché, aux services de vulgarisation et aux intrants ; assister techniquement les coopératives agricoles pendant une période qui va au-delà des deux ou trois années qui correspondent généralement à la durée d'un projet de développement ; investir dans le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des nouvelles coopératives agricoles afin de les doter des compétences nécessaires pour fournir des services à leurs membres.

### 3. Méthodologie

L'étude a été conduite dans cinq (05) départements de la région du Centre à savoir la Lékié, le Mbam et Inoubou, le Mbam et Kim, la Mefou et Afamba et le Nyong et So'o qui sont les principaux bassins de production du cacao. Les travaux ont été réalisés en deux phases : une première phase de pré-enquête a permis la réalisation des interviews auprès des personnes ressources (responsables des services COOP/GIC<sup>iii</sup> des départements étudiés) et l'identification des potentielles coopératives d'intérêt pour l'étude dans la région. Une seconde phase a été la collecte de données proprement dite. Pour la conduite de ces travaux, plusieurs sources de données ont été mobilisées, notamment les données de sources secondaires et les données de sources primaires. Sur les 79 coopératives de cacaoculteurs répertoriées dans la zone d'étude, 24 ont été sélectionnées de manière aléatoire. L'étude concerne deux (02) groupes d'acteurs : les responsables et les membres simples. Au total, 168 personnes ont été sélectionnés soit 120 membres simples (05 par coopérative) et 48 responsables (02 par coopérative). Deux (02) outils différents

---

<sup>iii</sup> Service administratif compétent pour l'immatriculation/législation des coopératives et Groupes d'Initiatives commune au Cameroun.

d'enquêtes ont été utilisés : un questionnaire semi-structuré adressé aux responsables et membres simples, et un guide d'entretien administré aux personnes ressources. Les logiciels SPSS.20 et le tableur Excel 2013 ont permis d'analyser les données collectées.

**Tableau 1 : Répartition des coopératives de cacaoculteurs enquêtées**

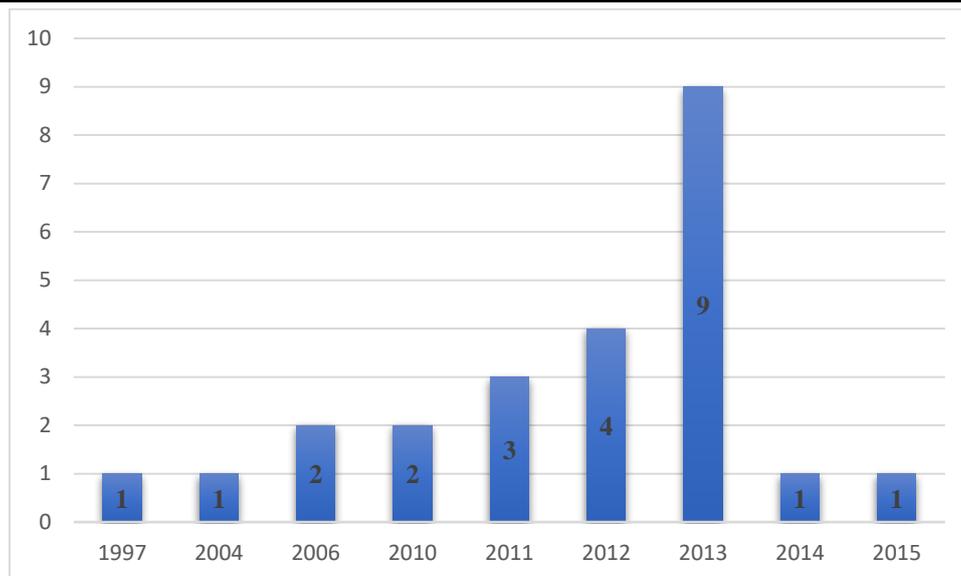
Départements	Arrondissements	Villages	Coopératives étudiées	Personnes enquêtées	Noms des coopératives
Lekié	Sa'a	Nsta-Ekan	2	7	SOCOPLANE
		Ebogo		7	SOCOOPROTE COOP-CA
	Evoudoula	Ntounda Sud	1	7	SOCOOPPLANS
	Obala	Nkol-Mbene	1	7	SOCOOPROCS COOP-CA
	Okola	Bissogo	1	7	SOOPLAAB
Mbam et Inoubou	Bafia	Centre	1	7	SOCODEACAM COOP-CA
		Rionong	2	7	SCASYPYM COOP-CA
	Konyambetta	Kidoum		7	SOCOOP ETOILE
	Deuk	Geung	1	7	COOPADEUK
	Makenene	Town-Water	1	7	COOPAMAK
Mbam et Kim	Ntui	Bivouna	2	7	SOCOOPAME COOP-CA
		Ombandene		7	SOCOOPAO-MK COOP-CA
	Mbangassina	Bikoa	5	7	MBANGASSUD COOP-CA
		Biatangana		7	SOCOOPCABG
		Mt-tama		7	PEMKIM COOP-CA
		Talba		7	COOPSECTAS
		Teate		7	SOCOOPCOPROCACAM COOP-CA
Mefou et Afamba	Esse		3	7	SOCOOPADEC
		Esse village		7	COPROCCAIE COOP-CA
		Ntouessong		7	SOCOOPAN COOP-CA
	Awaé	Ngouh	2	7	COAPLACCA-AWAE
				7	SOCOOPJEDAM COOP-CA
Nyong et So'o	Mbalmayo	Nseng Nlong 4	1	7	SOCOCAN
	Ngomedzap		1	7	SOCOPROCAM
<b>Total</b>			<b>24</b>	<b>168</b>	

## 4. Résultats et discussion

### 4.1 Caractéristiques des coopératives de cacaoculteurs

#### 4.1.1 Année de création des Coopératives de Cacaoculteurs

Pour l'ensemble des coopératives ayant fait l'objet de cette étude, la plupart ont été créées entre 1997 et 2015. La figure 1 présente la répartition de celles-ci par année de création.



**Figure 1 :** Répartition des coopératives par année de création

Il ressort de la figure 1 que la création des coopératives des cacaoculteurs a connu une nette augmentation avec un pic en 2013, année au cours de laquelle 37,50% de coopératives ont été créées. Ce nombre élevé serait dû au fait que l'année 2013 a été marquée par le début de la mutation des GIC et leurs Unions en coopératives aux fins d'un arrimage à l'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Coopératives. La régression constatée en 2014 et 2015 pourrait s'expliquer par la suspension des immatriculations des coopératives par le MINADER due à l'entrée en vigueur de l'Acte uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés coopératives. Aussi, l'évolution du nombre de coopératives relevée entre 1997 et 2012 serait le fait de la naissance de plusieurs projets de développement et d'accompagnement des OP dans les zones rurales. Ces projets et programmes sont en effet le bras séculier de l'Etat en matière d'intervention dans le secteur agricole depuis les années 2000, et qui, préférentiellement travaillent avec les organisations de producteurs afin de minimiser les coûts d'interventions et toucher un plus grand nombre de bénéficiaires. Cette situation est similaire à celle du Maroc où Oulidi, (2024) explique que l'enregistrement formel de ce grand nombre de coopératives agricoles n'est pas le fruit du hasard, mais c'est le résultat du dynamisme de la population locale, de l'accompagnement croissant de plusieurs acteurs étatiques, des organisations internationales et de la société civile, mais également de l'élaboration de projets de développement rural. Cet intérêt grandiose se traduit par l'importance accordée par l'État à ces institutions dans la mesure où elles constituent un instrument permettant d'encadrer efficacement les agriculteurs afin de favoriser le développement et la modernisation du secteur agricole.

#### 4.1.2 Effectifs moyens des membres par coopérative

Les coopératives enquêtées présentent des effectifs moyens de 170 membres, repartis en fonction du sexe ainsi qu'il suit : 78% d'hommes et 22 % de femmes. Les résultats montrent que, l'activité cacaoyère est largement qualifiable d'activité masculine dans la

zone d'étude. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que les hommes se sont emparés des cultures marchandes et ont laissé aux femmes les cultures non marchandes. Les femmes ne participent qu'aux cultures économiques dirigées par les hommes. Il a par conséquent été constaté que les femmes préfèrent se tourner vers les cultures vivrières, ceci dans le but généralement de garantir la sécurité alimentaire journalière de la famille.

Toutefois, les quelques femmes impliquées dans la cacaoculture sont principalement des héritières des cacaoyères suite au décès de leurs conjoints ou parents. Cette réalité s'aligne sur les résultats de l'étude de N'goran (2008) en Côte d'Ivoire, qui a également mis en évidence le fait que la cacaoculture est une industrie dominée par les hommes. Les femmes qui s'engagent dans la cacaoculture le font souvent en héritant de leurs maris décédés.

#### 4.1.3 Profil des cacaoculteurs membres des coopératives

Le profil des producteurs concerne les aspects suivants : l'âge, le niveau d'étude, et l'activité exercée.

##### A. L'âge des membres des coopératives de cacaoculteurs

Les coopératives enquêtées sont constituées des membres dont l'âge varie de 25 à 75 ans. La figure 2 présente la répartition des cacaoculteurs par tranche d'âge.

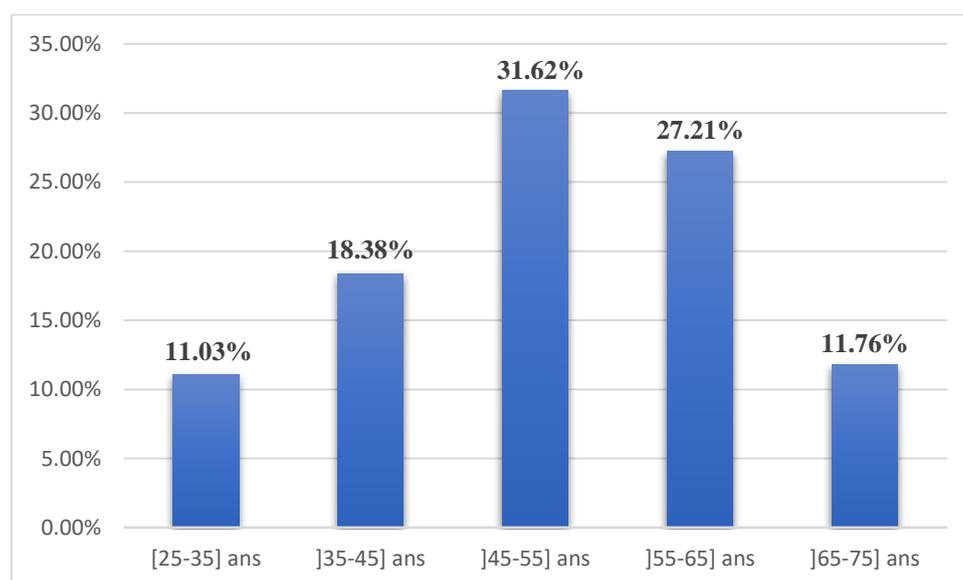


Figure 2 : Répartitions des membres enquêtés par tranche d'âge

Parmi les membres enquêtés, la tranche d'âge majoritaire est celle comprise entre 45 et 55 ans soit 31,62%, suivie de la tranche de 55-65 ans et celle de 35-45 ans soit respectivement 27,21% et 18,38%. La proportion la moins représentée est la tranche d'âge de 25-35 ans soit 11,03%. Les membres inclus dans les deux tranches d'âge les plus représentées sont des personnes qui ont plus accès à de vastes superficies de terre, qui investissent le plus souvent dans les cultures de rente contrairement aux jeunes qui, du fait de leurs ambitions à court terme, s'orientent vers les travaux rémunérés à la tâche. Ils

sont également confrontés aux difficultés d'accès à la terre, la loi sur le foncier ne leur étant pas favorable. En effet, les hommes impliqués dans la cacaoculture sont aussi des personnes qui généralement ont eu le temps d'amasser un capital important dans d'autres activités génératrices de revenus, et qui investissent pour garantir l'avenir de leurs enfants avant d'être rattrapées par la sénilité, et qui connaissent et/ou ont connu les avantages liés aux coopératives.

## B. Répartition des membres selon le niveau de scolarisation

Les coopérateurs ont un niveau de scolarisation qui va de la non scolarisation au niveau supérieur. La figure 3 présente la répartition des personnes enquêtées selon leur niveau de scolarisation.

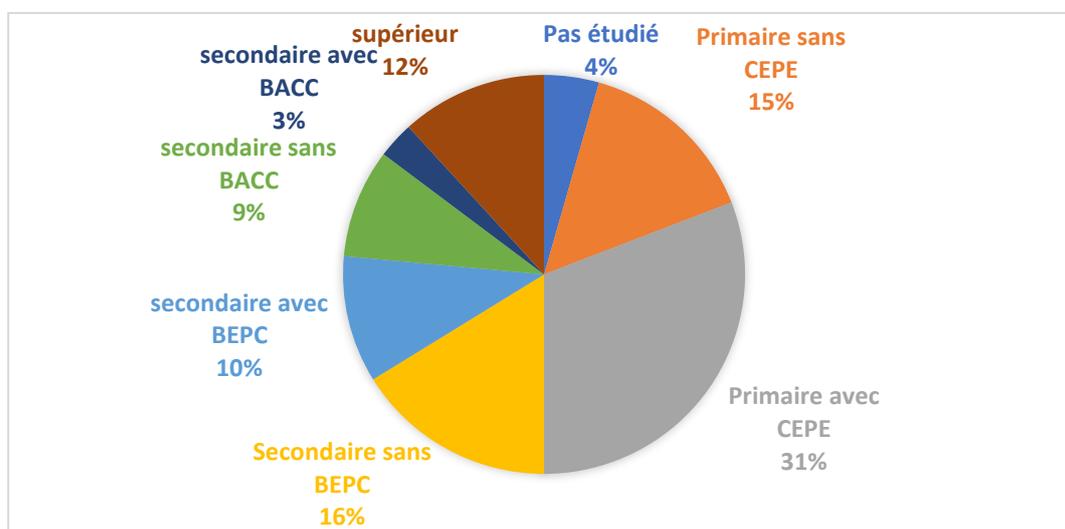


Figure 3 : Proportion des cacaoculteurs enquêtés selon le niveau de scolarisation

Il ressort du figure 3 que les cacaoculteurs sont représentés à chaque niveau d'étude (du primaire au supérieur). De manière générale, les producteurs de cacao ont reçu une éducation formelle soit, 96% scolarisés contre 4% qui ne sont jamais allés à l'école. S'agissant de ceux qui sont scolarisés, on constate que 31% de membres ont fait des études primaires avec CEPE, suivis de ceux ayant fait le secondaire sans BEPC (16%), le primaire sans CEPE (15%) et les études universitaires (12%). Quant aux membres ayant obtenu le BACC, ils représentent 3% de la population étudiée. Le niveau de scolarisation est un indicateur indispensable pour la gestion et l'organisation d'une coopérative, elle peut dans bien de cas déterminer l'efficacité des actions d'une coopérative ce qui pourrait expliquer la faible proportion des coopérateurs n'ayant pas été à l'école. Dans cette logique une étude de Ndabarushimana et Ndayisaba, (2023) montre que le niveau de scolarisation des coopérateurs est relativement faible avec une grande majorité d'analphabètes et de ceux d'un niveau maximal de primaire et ils expliquent que l'absence d'intellectuels a sans doute des conséquences négatives sur le développement de cette coopérative car les paysans seuls sont incompetents en matière de gestion et d'organisation de la coopérative, condition sine qua none pour son progrès.

### C. Activités menées par les coopérateurs enquêtés

En dehors de la culture du cacao, les personnes enquêtées dans le cadre de cette étude pratiquent d'autres activités qui sont présentées dans le tableau 2 ci-dessous.

**Tableau 2 : Activités exercées par les membres des coopératives étudiées**

Activités secondaires	Fréquences	Pourcentages (%)
Élevage	21	15,44
Technicien agricole	1	0,73
Commerçant	5	3,68
Electricien	2	1,47
Enseignant	7	5,15
Juriste	2	1,47
Gardien de prison	1	0,73
Consultant coopération bancaire	2	1,47
Naturopathe	1	0,74
Entrepreneur	1	0,74
Chauffeur de taxi	1	0,74
Étudiant	1	0,74
Menuisier	2	1,47
Agent de santé	1	0,73
Agronome	1	0,73
Maçon	1	0,73
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>36,76</b>

Il en ressort que les cacaoculteurs sont impliqués dans plus d'une activité agricole. En effet, en plus de la culture du cacao, les répondants pratiquent majoritairement (à 15,44%) l'élevage comme seconde activité. Il s'agit ici principalement de l'élevage des petits ruminants. Celle-ci est suivie de l'enseignement et du commerce qui sont respectivement représentés à 5,15% et 3,68%. Cette forte implication des cacaoculteurs dans l'élevage pourrait s'expliquer par le fait que ces derniers sont fortement encouragés à utiliser les engrais minéraux qui interviennent qu'en termes de complémentarité. En effet le fumier animal issu de l'élevage est utilisé comme engrais dans les exploitations des producteurs ; ceci dans le souci de répondre aux exigences environnementales auxquelles la filière cacao s'est orientée ces dernières années. Il est donc évident que la culture du cacao à elle seule ne peut constituer l'unique source de revenu des planteurs, qui se voient obligés de diversifier leurs activités. Ceci est similaire aux résultats de Oulidi, (2024) au Maroc qui constate que les activités des membres des coopératives se concentrent sur quelques branches d'activités spécifiques. Notamment : l'Élevage, l'Apiculture, la Collecte et le Commerce.

## 4.2 Identification et caractérisation des services offerts par les coopératives de cacaoculteurs

### 4.2.1 Services rendus aux membres

Il s'agit en réalité de l'offre de service que les coopératives présentent aux potentiels membres. Il peut s'agir des services effectivement rendus ou potentiels. La figure 4 montre la répartition des services offerts par les coopératives à leurs membres.

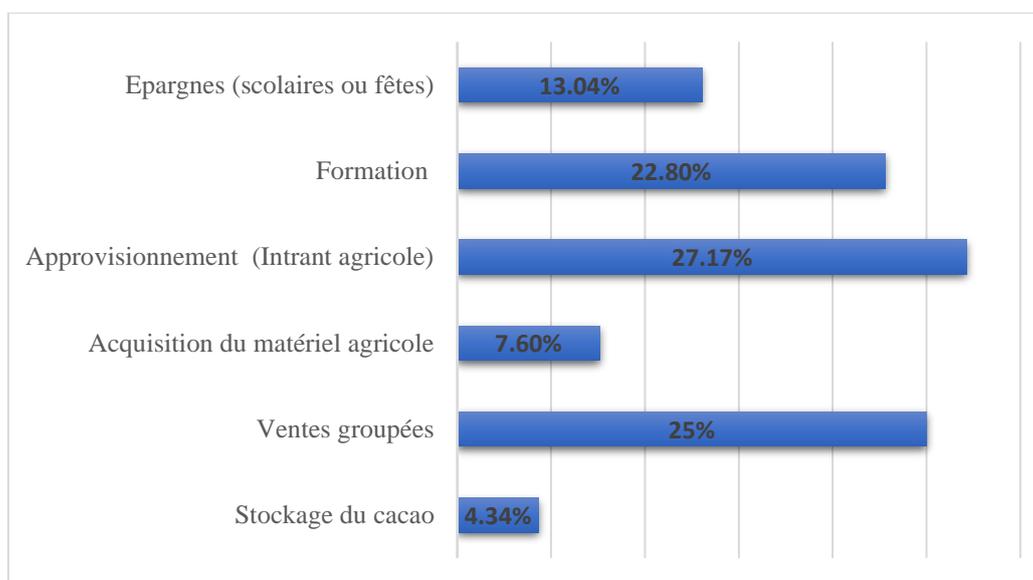


Figure 4 : Répartition des services rendus aux membres

27,17% des activités réalisées par les coopératives à leurs membres sont axées sur l'approvisionnement en intrants agricoles tel que la mise à disposition des plants de cacao et des produits phytosanitaires pour l'entretien des exploitations cacaoyères. Ce qui fait de ce service le plus offert. Il est suivi du service de commercialisation (la vente groupée) qui représente 25% des activités réalisées par les coopératives à leurs membres et qui permet de valoriser le prix du cacao. En effet, plus le tonnage est élevé plus les prix sont majorés, et les ventes dans un cadre organisé renforcent le pouvoir de négociation des producteurs. La formation des membres (22,83%) est le troisième service rendu par les coopératives. Elle est réalisée à travers une diversité d'approches de vulgarisation parmi lesquelles : le champ-école paysan, les séminaires, et les colloques. Les gains issus des ventes sont généralement redistribués lors des périodes non productives et contribuent ainsi à renforcer les capacités de production, d'organisation et de gestion des membres. Les coopératives jouent également le rôle d'institution d'épargne (13,04%) et permettent aux membres de placer leur argent en vue d'obtenir des intérêts subséquentment. Le service de stockage est le moins fourni aux membres. Il consiste essentiellement à la mise à disposition des magasins de stockage aux membres de la coopérative pour la conservation de leurs productions.

L'étude montre que 52% des cacaoculteurs sont satisfaits des services rendus par les coopératives dont ils sont membres, tandis que 48% ne le sont pas. Les raisons qui justifient la satisfaction des membres reposent sur les bénéfices tirés des services offerts

par les coopératives. Quant aux raisons expliquant l’insatisfaction des membres, plusieurs raisons sont mises en avant à savoir : le manque de moyens financiers, l’éloignement ou la faible capacité des magasins de stockage ; le non-respect des closes liées aux ventes groupées et/ou le fait que certains membres préfèrent vendre leurs produits aux « *coxeurs*<sup>iv</sup> » ; et le mauvais état des pistes rurales pour la collecte et la commercialisation de la production. L’insuffisance de formation et d’information des membres, ainsi que la faible capacité à mobiliser le financement pour la réalisation des activités des coopératives ont également été recensés comme manquements à la satisfaction des membres des coopératives de cacaoculteurs.

#### 4.2.2 Effets des services rendus par les coopératives à leurs membres

Les services qu’offre ou peut offrir une coopérative à ses membres tels que présentés plus haut, auraient des effets multiformes sur la vie sociale et économique des membres comme l’indique le tableau 3.

**Tableau 3 :** Effets des services rendus par les coopératives aux membres

Effets	Fréquences	Pourcentages (%)
Aucun	6	4,41
Solidarité avec les autres membres	28	20,59
Réduction des charges	33	24,26
Amélioration du niveau de vie	60	44,12
Acquisition des connaissances/expériences	7	5,15
Capital social	2	1,47
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100</b>

La majorité des membres des coopératives de cacaoculteurs (44,12%) affirment que leur niveau de vie se serait amélioré depuis leurs adhésions au sein des dites coopératives. Ce qui s’apprécie notamment par un meilleur accès aux soins de santé et la facilité à scolariser leurs enfants. 24,26% affirment avoir réduit les charges d’exploitation notamment par le biais des achats groupés de matériel et intrants agricoles, etc. En plus des biens matériels dont bénéficient les membres du fait de leur appartenance aux coopératives, les coopératives contribuent à renforcer les liens de solidarité entre membres d’une même organisation (20,59%) et à renforcer le partage d’expérience et la création des réseaux de partenariat avec d’autres coopératives à travers des réunions, séminaires de formation et voyages d’échange (5,15%).

#### 4.2.3 Apports des coopératives des cacaoculteurs à la communauté d’implantation

Très peu de coopératives de cacaoculteurs sont socialement responsables vis-à-vis des communautés au sein desquelles elles évoluent. En effet, 72,79% des personnes enquêtées affirment que leurs coopératives sont inactives en ce qui concerne les activités en lien avec

<sup>iv</sup> Il s’agit d’une catégorie d’acteurs marginaux et parfois informels qui interviennent dans la circulation du cacao. Ce sont des intermédiaires qui se charge parfois de collecter la récolte, ou de racheter parfois à des prix dérisoires le cacao auprès des producteurs pour ensuite revendre aux commerçants grossistes.

la communauté d'implantation. Néanmoins, on note quelques dynamiques de responsabilité sociale qu'entreprennent certaines coopératives. Ces dernières sont entre autres impliquées dans la création d'emplois saisonniers pour les jeunes et femmes de leurs communautés (15,44%), l'aménagement des pistes rurales, formation des jeunes à la culture du cacao, la réhabilitation des salles de classe et la distribution du matériel scolaire, ainsi que la réhabilitation de points d'eau. Toutes ces activités sont menées dans le seul but de favoriser l'ancrage de la coopérative au sein de la communauté dans laquelle elle exerce.

### 4.3 Analyse de la viabilité des coopératives des cacaoculteurs de la région Centre-Cameroun

La littérature rappelle que la viabilité d'une organisation peut s'observer à travers sa capacité à rendre service de manière efficace et durable à ses membres. C'est dans cette logique que cette étude a pu ressortir trois axes d'analyse de la viabilité des coopératives de cacaoculteurs de la région : viabilité sociale, économique et organisationnelle.

#### 4.3.1 Viabilité sociale des coopératives de cacaoculteurs

##### A. Volume des adhésions au sein des coopératives

La progression du niveau d'adhésions des membres au sein des coopératives constitue un indicateur qui permet d'apprécier la viabilité sociale, en ce sens que plus les adhésions sont importantes, plus cela démontre que la coopérative réponds aux attentes des membres. Comme le montre la figure 5 ci-dessous, on observe que le nombre d'adhésions au sein des coopératives des cacaoculteurs a considérablement augmenté au fil du temps avec respectivement, pour les périodes de 1997-2005, 2006-2011 et 2012-2016, une croissance de 6,8%, 22% et 71,2%.

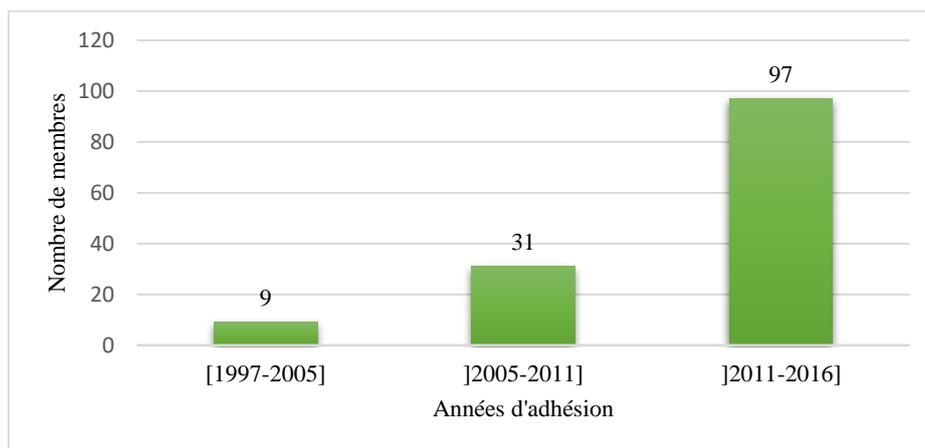


Figure 5 : Evolution des adhésions au sein des coopératives

Derrière cette progression, plusieurs raisons ont été évoquées par les membres. La principale raison justifiant la forte adhésion est la possibilité de bénéficier des divers avantages y afférents (76,47%) notamment, le stockage, les ventes groupées, l'offre de matériels et intrants agricoles, les formations, la réduction des charges, etc. La deuxième

raison évoquée, évoquée par 12,5% des enquêtés, est le suivi d'un proche qui peut être un membre de la famille, un ami, un voisin, etc. qui inspire la confiance.

Cette nette progression pourrait également s'expliquer par l'implication des projets et programmes dans l'accompagnement des OP dont les coopératives en sont majoritairement les principaux bénéficiaires. Mais aussi, les vagues de sensibilisation faites ces dernières années sur l'importance de la restructuration des OP conformément aux exigences de l'Acte Uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés coopératives. Pour Zhu et Wang (2024) l'adhésion au sein des coopératives est un moyen efficace de renforcer l'action collective des agriculteurs. Grâce à la participation collective dans la prise de décision, à la gestion collective des contraintes et mécanismes de contrôle interne, les coopératives parviennent à fournir à leurs membres le soutien financier et l'information dont ils ont besoin.

## **B. Rôle des coopératives dans l'éducation, la formation et l'information des membres**

Dans l'optique de renforcer leurs capacités, les coopératives sont très souvent amenées à éduquer, former ou informer leurs membres. De manière spécifique au sujet de la formation, de cette étude, il se dégage que 59% des enquêtés ont bénéficié d'une formation, relative à la gestion des exploitations (analyses technique et économique des exploitations à travers l'approche champ-école-paysan) et des coopératives (gestion organisationnelle, institutionnelle et économique). Ceci rejoint les travaux de Boumali *et al.* (2023), qui misent sur l'amélioration du niveau de vie des ménages et leur insertion sociale (rémunération, accès à l'éducation et à la santé).

### **4.3.2 Viabilité économique**

L'insuffisance de moyens financiers est pour plus de 90% des personnes enquêtées dans la région du Centre Cameroun, la principale limite à la viabilité économique des coopératives de cacaoculteurs. Trois principales causes sont à l'origine de ce problème : (i) le faible niveau de mobilisation des parts sociales par les membres des coopératives, (ii) le faible niveau de recouvrement des crédits octroyés aux membres, et (iii) l'absence de structures de financement adaptées pour le secteur agricole. De plus, la mauvaise gestion des réserves et/ou excédents par les coopératives ont également été relevés comme limite à la viabilité économique des coopératives de cacaoculteurs.

Pour faire face aux problèmes suscités, les coopératives de cacaoculteurs mettent sur pieds une diversité d'approches de solutions parmi lesquelles la principale est la recherche des partenaires financiers et commerciaux (47,50%). La deuxième approche utilisée (27,50%) est celle de la retenue obligatoire<sup>v</sup> de l'argent des membres ayant empruntés à leurs coopératives ou qui n'ont pas fini de verser leurs frais d'adhésion et/ou leurs parts sociales. En fin, 20% des coopératives font recours à l'emprunt auprès des banques pour pouvoir financer les activités.

---

<sup>v</sup> Ce sont des formes de contraintes vis-à-vis des membres débiteurs qui doivent rembourser pendant une période bien précise sous peine de pénalités.

La plupart des coopératives enquêtées bénéficient également des appuis multiformes des projets et programmes du gouvernement tels que : la fourniture d'intrants agricoles (produits phytosanitaires, engrais chimique et biologique et le petit matériel agricole), la formation des acteurs de la filière sur les bonnes pratiques agricoles et la construction des magasins de stockage des produits. Cependant, lesdits appuis auraient développé de l'attentisme au sein des coopératives qui ne sont plus prompts à fournir des efforts personnels. Pour Boumali *et al.*, (2023), la viabilité économique doit aller au-delà des performances financières réalisées par la coopérative, notamment en termes de rémunération des adhérents, elle doit surtout viser la création d'un nouveau débouché et de revenus additionnels beaucoup plus importants que ceux issus de l'exploitation des fruits bruts de la coopérative. La tendance à la recherche de valeur ajoutée complémentaire dans l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire est une voie classique en situation de crise.

### 4.3.3 Viabilité organisationnelle

En lien avec la viabilité organisationnelle, les principaux aspects abordés dans cette étude sont : la démocratie et la gouvernance. En effet, l'analyse des résultats révèle que 92,39% des membres participent aux AG (Assemblées Générales), qui est l'organe suprême de la coopérative. Ce fort taux de participations aux AG pourrait également expliquer le fait que 72,83% des simples membres ont déjà participé au moins une fois au choix de leurs responsables. Cependant, malgré cette forte participation aux assemblées générales, 1,47% des simples membres ont souvent des difficultés à se faire entendre lors de ces rencontres. Cette situation est d'après 66,91% des simples membres dû au non-respect des statuts et règlements intérieurs des coopératives. De plus, 8,09% des membres n'ont pas accès aux documents administratifs de leurs coopératives car ces derniers ne sont jamais à jour.

La conséquence directe du non-respect des principes de bonne gouvernance ou de démocratie au sein d'une organisation est la génération des conflits. Ils sont assez fréquents. En effet, 57,35% des membres disent qu'il y a déjà eu des conflits au sein de leurs coopératives. Les sources de conflits évoquées sont diverses et variées. Le tableau 4 ci-dessous fait état de la situation au sein des coopératives de cacaoculteurs concernées par cette étude.

**Tableau 4 : Sources de conflits au sein des coopératives**

Sources de conflits	Fréquences	Pourcentages
Gestion financière	38	48,72
Refus de remboursement des prêts	7	8,97
Abus de pouvoir	13	16,67
Mauvaise gestion de la coopérative	5	6,41
Pesage non conforme	4	5,13
Mauvais séchage	4	5,13
Discussion de postes de responsabilité	3	3,84
Non libération des parts	4	5,13
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>100</b>

Elles sont généralement dues aux problèmes de mal gouvernances de la part des responsables, aux problèmes de leadership, au refus de remboursements par les membres des prêts octroyés par leurs coopératives, à la non libération des parts sociales, etc. Les Mécanismes de résolution utilisés pour la gestion des conflits au sein des coopératives sont multiples. La tenue des réunions de crises est le principal mécanisme utilisé à 62,82%. Il est suivi de par la médiation par certains membres interne (26,92). Utilisés uniquement en cas de force majeure, l'arbitrage extérieur (7,69%) et les exclusions (2,57%) sont les mécanismes parfois utilisés.

Pour ce qui est du contrôle interne des activités des coopératives des cacaoculteurs, 40,91% des responsables disent que des contrôles internes ne sont pas régulièrement effectués par le comité de surveillance. Deux principales raisons sont évoquées à savoir : l'insuffisance de la ressource humaine qualifiée au sein des coopératives (61,11%) et l'insuffisance de ressources financières et logistiques (38,89%). Pour y faire face, Boumali *et al.* (2023) mise sur une plus forte implication des adhérents dans le processus de création et de partage de la valeur, et la prise de décision stratégique, ainsi que sur le rôle joué par la structure comme interface entre les agriculteurs adhérents et les institutions du territoire.

#### **4.4 Contraintes à la viabilité des coopératives de cacaoculteurs par les membres**

S'agissant des difficultés qui freinent l'évolution ou la viabilité des coopératives de cacaoculteurs dans la région du Centre Cameroun, plusieurs contraintes présentées dans le tableau 5 ci-dessous en font état.

Il ressort de ce tableau que les coopératives étudiées rencontrent d'énormes problèmes, principalement : le manque de moyens financiers (18,38%) ; l'enclavement des zones de production (11,76%), surtout dans le Mbam et Kim, qui ne facilite pas le transport des produits pour les magasins de stockage et les lieux de vente ; le retard des ventes et des paiements (11,76%) dû d'une part aux acheteurs qui fixent les jours pour l'achat du cacao et qui ne les respectent pas et d'autre part au fait que ces derniers prennent les produits sans honorer les dates de paiements prévues entre les 02 parties ; la mauvaise gestion des coopératives par les responsables (5,89%) plus orientée vers les détournements des fonds ; le manque de démocratie ; les insuffisances dans la structure organisationnelle, sur le plan technique et organisationnel ; et l'irrégularité des contrôle interne ; le manque d'appui de l'Etat (5,88%) à travers ses projets divers ; le manque de matériels agricoles (4,41%) ; et l'insuffisance de magasin de stockage en quantité et qualité (4,41%). Ces problèmes sont les mêmes que ceux évoqués par (Fongang, 2012).

**Tableau 5 : Contraintes à la viabilité coopératives de cacaoculteurs**

Difficultés	Fréquences	Pourcentages
Retards des ventes et des paiements	16	11,76
Enclavement des zones	16	11,76
Absence de moyens de locomotion	4	2,93
Mauvaise gestion par les dirigeants	8	5,89
Manque de ressources financières	25	18,38
Mauvaise gestion des fonds/détournement	2	1,47
Manque de matériels agricoles	7	5,15
Contribution partielle des membres aux parts et adhésion	9	6,62
Non remboursement des crédits par les membres aux CC	3	2,21
Vente du cacao aux intermédiaires	9	6,62
Collecte du cacao	2	1,47
Difficultés d'écoulement des produits	3	2,21
Emballages confisqués par les acheteurs	5	3,68
Manque de formation	5	3,68
Insuffisance de magasin de stockage	6	4,41
Manque d'information	2	1,47
Désintéressement de certains membres	2	1,47
Manque d'appui par les projets étatiques	8	5,88
Pas d'indemnités	2	1,47
Membres simples ne sont pas impliqués	2	1,47
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>100</b>

## 5. Conclusion

Dans la région du Centre au Cameroun, les coopératives de cacaoculteurs ont été créées en marge de la mainmise de l'Etat, s'écartant ainsi des dynamiques coopératives autrefois initiées sous l'impulsion et avec une forte intervention de l'Etat. Elles sont progressivement devenues une composante essentielle dans les dynamiques de développement agricole. Et c'est dans cette logique que la présente étude s'est donnée pour ambition d'analyser l'aptitude de ces coopératives de Cacaoculteurs à rendre service à leurs membres de manière efficace et durable. Cette étude s'est appesantie sur 04 axes majeurs d'analyse. Il a été question premièrement de caractériser les coopératives des cacaoculteurs de la région du Centre. Il s'avère qu'elles sont pour la plupart des organisations récemment créées avec au plus 10 années d'existence (37,50% créées en 2013), avec un effectif moyen de 170 membres en majorité d'hommes (78%). Le profil des membres est assez diversifié, c'est en majorité des personnes âgées entre 45 et 65 ans (59%) ayant été à l'école pour 96%. Au-delà de la cacaoculture considérée comme principale activité, beaucoup sont investis dans l'élevage comme activité secondaire.

Ces coopératives offrent de nombreux services à leurs membres. 27,17% des activités réalisées par les coopératives à leurs membres est axée sur l'approvisionnement en intrants agricoles telle que la mise à disposition des plants de cacao et les produits phytosanitaires pour l'entretiens des exploitations cacaoyères, ce qui fait de ce service le plus fournis. L'expression de la satisfaction de ces services par les membres reposent

essentiellement sur les bénéfices tirés du fait de leur adhésion. L'analyse de la viabilité des coopératives de cacaoculteurs dans le cadre de cette étude s'est appesantie sur 03 catégories : sociale, économique et organisationnelle. La viabilité sociale s'est observée à travers le volume des adhésions qui a montré que celles-ci ont considérablement accrues entre 2012-2016 pour 71,2% d'entre elles, ce qui coïncide avec le fort taux de création de coopératives dans cette période. Le rôle des coopératives dans l'éducation, l'information et la formation des membres est à mettre au compte de la viabilité sociale. Il s'est avéré que 59% des enquêtés ont bénéficié d'une formation, relative à la gestion des exploitations.

La viabilité économique repose davantage sur les capacités financières de ces coopératives et leur capacité à améliorer les revenus des membres. Malgré que l'insuffisance de moyens financier soit l'épineux problème pour plus de 90% de ces coopératives, ces dernières mettent en place une diversité d'approches de solutions parmi lesquelles la recherche des partenaires financiers et commerciaux. La viabilité organisationnelle quant à elle repose sur l'application et le respect des principes de la démocratie et la bonne gouvernance. Dans le cas d'espèces, le fort taux de participation des membres (92,39%) aux assemblées générales traduit une sorte de participation aux prises de décisions au sein de l'organisation.

La viabilité des coopératives agricoles de manière générale et celles des cacaoculteurs de la région de Centre au Cameroun en particulier demeure très fragile. Certes elles font face aux problèmes de mauvaise gouvernance, de financement, ou tout simplement d'ordre organisationnels, mais surtout beaucoup ne sont pas autonomes et attendent toujours l'aide de l'Etat et/ou des partenaires privés. C'est ce qui justifie le fait que les coopératives des cacaoculteurs du Centre-Cameroun ne parviennent toujours pas à satisfaire durablement leurs membres au regard des difficultés sociales, économiques, structurelles dont elles font face. Mais si leur viabilité était effective, elles seraient un atout pour le développement agricole et contribueraient ainsi à la réduction du chômage, de l'exode rural, l'aménagement des voies d'accès.

### **Conflits d'intérêts**

Les auteurs ont déclaré qu'il n'existait aucun conflit d'intérêt.

### **Contributions des auteurs**

Tous les auteurs ont conçu l'étude, effectué l'analyse statistique, rédigé le protocole et la première version du manuscrit. Tous les auteurs ont géré les analyses de l'étude, les recherches bibliographiques et ont approuvé le manuscrit final.

### **Informations sur les auteurs**

**Fongang Fouepe Guillaume Hensel**, il est Maître de Conférences au Département de Socio-Economie Rurale et Vulgarisation Agricole de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles de l'Université de Dschang au Cameroun.

**Kimoun Temfemo Fatima**, elle est titulaire d'un *Master of Science* en Développement Rural Intégré et Vulgarisation Agricole obtenu au Département de Socio-Economie Rurale et Vulgarisation Agricole de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles de l'Université de Dschang au Cameroun.

**Melachio Nguedia Martial**, il est titulaire d'un Doctorat en Développement Rural Intégré et Vulgarisation Agricole obtenu au Département de Socio-Economie Rurale et Vulgarisation Agricole de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles de l'Université de Dschang au Cameroun.

## Références

- Boujarfaoui M, El Ghazali M, 2021. La diversité des systèmes de mesure de la performance des coopératives : un essai de modélisation. *Alternatives Managériales Economiques* 3(1), pp 616-628.
- Boumali NEI, Mamine F, Cheriet F, Montaigne E, 2023. Performances des coopératives agricoles innovantes : le cas de la valorisation de la figue de Barbarie par Nopaltec en Algérie. *Cah. Agric.* 32: 3. <https://doi.org/10.1051/cagri/2022034>
- Centre du Commerce International, 2013. Gestion des coopératives d'ananas – Bénin et Togo. Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse.
- Chomel C, 2023. Idées reçues sur les coopératives agricoles. Académie d'agriculture de France.
- CSA, UAW, FWA et FJA, 2014. Les coopératives agricoles : une réponse aux enjeux des agriculteurs familiaux ? Compte-rendu du séminaire international le 2 Décembre à la Maison de l'Agriculture à Gembloux.
- FIDA, FAO, PAM, 2012. Les coopératives agricoles contribuent à la sécurité alimentaire et au développement rural. Rome, Italie.
- Fonds International de Développement Agricole, 2011. Agricultural cooperatives are key to reduce hunger and poverty.
- Fongang Fouepe GH, 2012. Les organisations de producteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre : attentes fortes, dures réalités. Le cas du Cameroun. Rapport d'étude. Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement (IRAM) et Fondation FARM, Paris.
- Fongang G, 2010. Evolution et défis du mouvement paysan au Cameroun. *Grain de sel, Inter-réseaux Développement rural* (49), 7-8. Paris.
- Gagné M, Carré G, et Fall M, 2008. Le mouvement coopératif au Sénégal : Comprendre les enjeux de son développement. Société de coopération pour le développement international et avec l'appui financier de l'Agence canadienne de développement international, 77.
- Jiotsa A, Musima Okia T et Yambene H, 2015. Les mouvements coopératifs dans les hautes terres de l'Ouest-Cameroun, *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine* [En ligne], 103-1 |, mis en ligne le 06 juillet 2015, consulté le 25

- avril 2024. URL: <http://journals.openedition.org/rga/2778>; DOI: <https://doi.org/10.4000/rga.2778>.
- Kayo SA, 2013. L'économie sociale et solidaire et les territoires des politiques : vers un dialogue interdisciplinaire : Les coopératives agricoles à l'épreuve de la réforme de l'administration territoriale au Cameroun : une étude comparée des dynamiques locales d'adaptation. Section Thématique 9. Paris. Congrès AFSP. Université de Yaoundé II.
- Makelele ME, 2023. Analyse financière des coopératives caféières du Sud-Kivu : cas de « Kalehe Arabica Coffee Cooperative en République démocratique du Congo (2020 - 2022) », Revue Internationale du chercheur, 4(4) pp : 935-962.
- N'goran KP, 2008. L'État ivoirien et les coopératives féminines : Organisation et pratiques marchandes des commerçantes de vivriers dans le contexte de la nouvelle Loi coopérative de 1997. Thèse de doctorat. Universités de Bouaké/ de Bordeaux 2.
- Ndabarushimana A, Ndayisaba V, 2023. Contribution des Coopératives à l'Amélioration des Conditions de Vie des Coopérateurs au Burundi. European Scientific Journal, ESJ, 19 (19), 102. <https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n19p102>
- Ndim C, 2006. Facteurs de viabilité des mutuelles de santé au Cameroun : analyse des expériences pilotes de la coopération technique allemande. Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG). Mémoire de fin de spécialisation : DESS en Economie de la santé.
- Oulidi JZ, 2024. Les Coopératives agricoles dans la Région Fès-Meknès : Développement territorial rural et défis post-COVID, Revue Marocaine de Commerce et de Gestion (RMCGE) Numéro 13 / Février 2024, pp 62-87.
- Paraschou M, Sergaki P, 2024. Agricultural Cooperatives as a Vehicle for Small-Scale Farmer's Viability and Sustainable Practices. Proceedings, 94, 56. <https://doi.org/10.3390/proceedings2024094056>.
- Ramazani KL, 2021. Organisation économique des caféiculteurs congolais dans la région du Nord-Kivu, à Kashenda : analyse du poids réel des coopératives sur l'échiquier du système économique mondial. Conjonctures de l'Afrique centrale, 193-211.
- Sommet International des Coopérative, 2015. Le rôle des coopératives dans le développement local et régional. Québec-Canada.
- Temple L, Song Minyem JE, David O, 2008. Conditions d'émergence et de viabilité des organisations de producteurs pour la commercialisation des produits horticoles dans les pays du sud. Colloque SFER : Les entreprises coopératives agricoles, mutations et perspectives. 1-17.
- Tonin D, 2008. Les coopératives agricoles. Paris-Ile de France. Repéré à [http://www.cabinet-tonin.com/les-cooperatives-agricoles\\_ad1.html](http://www.cabinet-tonin.com/les-cooperatives-agricoles_ad1.html), page consulté le 03 décembre 2015.
- Zhu X, Wang G, 2024. Impact of Agricultural Cooperatives on Farmers' Collective Action: A Study Based on the Socio-Ecological System Framework. Agriculture, 14, 96. <https://doi.org/10.3390/agriculture14010096>

Creative Commons licensing terms

Author(s) will retain the copyright of their published articles agreeing that a Creative Commons Attribution 4.0 International License (CC BY 4.0) terms will be applied to their work. Under the terms of this license, no permission is required from the author(s) or publisher for members of the community to copy, distribute, transmit or adapt the article content, providing a proper, prominent and unambiguous attribution to the authors in a manner that makes clear that the materials are being reused under permission of a Creative Commons License. Views, opinions and conclusions expressed in this research article are views, opinions and conclusions of the author(s). Open Access Publishing Group and European Journal of Social Sciences Studies shall not be responsible or answerable for any loss, damage or liability caused in relation to/arising out of conflicts of interest, copyright violations and inappropriate or inaccurate use of any kind content related or integrated into the research work. All the published works are meeting the Open Access Publishing requirements and can be freely accessed, shared, modified, distributed and used in educational, commercial and non-commercial purposes under a [Creative Commons Attribution 4.0 International License \(CC BY 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)